

Duplicata

GREFFÉ
DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE TARBES

R E C E P I S S E D E D E P O T

SQUARE MAURICE TRELUT
65013 TARBES CEDEX
TEL 05.62.51.77.77 - FAX 05.62.51.77.87
MINITEL 08.36.29.11.11 - INTERNET WWW.INFOGREFFE.FR

SOCIETE DE PARTICIPATION D'INVESTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION

5 COURS GAMBETTA

65000 TARBES

V/REF :
N/REF : 84 B 18 / A-1458

LE GREFFIER DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TARBES CERTIFIE
QU'IL LUI A ETE DEPOSE A LA DATE DU 11/12/2003, SOUS LE NUMERO A-1458,

P.V. D'ASSEMBLEE DU 07/11/2003
P.V. DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 07/11/2003

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
CHANGEMENT DE PRESIDENT-DIRECTEUR GENERAL

... CONCERNANT LA SOCIETE
SOCIETE DE PARTICIPATION D'INVESTISSEMENT ET DE CONSTRUCTION
SOCIETE ANONYME
5 COURS GAMBETTA
65000 TARBES

R.C.S TARBES 328 768 544 (84 B 18)

LE GREFFIER

copie certifiée
conforme à
ALYS
DEC. 2003

S.O.P.I.C.
Société Anonyme
Au capital de 560 000 €
Siège Social: 5, cours Gambetta
65000 Tarbes

R.C.S. Tarbes : 328 768 544

**PROCES-VERBAL DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 7 NOVEMBRE 2003**

L'an DEUX MILLE TROIS

Le 7 novembre, à 9 heures

Au siège social, à TARBES 65000 5 cours Gambetta

Les actionnaires de la Société SOPIC se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire.

Chaque actionnaire a été convoqué par lettre simple adressée le 24 octobre 2003.

Les membres de l'Assemblée ont émargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en qualité de mandataire.

En l'absence du Président du Conseil d'administration, Monsieur Jean LECOULS, décédé, l'Assemblée désigne Monsieur COUSIN Michel, pour assurer sa présidence.

Monsieur ESCANDE Didier et Monsieur COUSIN Michel, les deux membres représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme Scrutateurs.

Monsieur ESCANDE Didier assume les fonctions de Secrétaire.

ACF AUDIT, Commissaire aux Comptes de la Société régulièrement convoqué, n'assiste pas à la réunion.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent 350 actions sur les 350 actions formant le capital social et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant plus du quart du capital social est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président met à la disposition des actionnaires :

- une copie de la lettre de convocation des actionnaires,
- la copie de la lettre de convocation du Commissaire aux Comptes.
- la feuille de présence et les procurations données par les actionnaires représentés, ainsi que les formulaires de vote par correspondance,
- un exemplaire des statuts de la Société.

[Signature] *[Signature]*

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

- le rapport présenté par les administrateurs restant en fonction ;
- le texte des projets de résolutions ;
- la liste du candidat aux fonctions d'administrateur.

Le Président fait observer que la présente Assemblée a été convoquée conformément aux prescriptions des articles 123 et suivants du décret du 23 mars 1967 sur les Sociétés Commerciales et déclare que les documents et renseignements visés aux articles 133 et 135 dudit décret ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée ainsi que la liste des actionnaires.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination, en vue de compléter l'effectif du Conseil, d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur LECOULS Jean, administrateur, décédé.
- Pouvoirs en vue des formalités.

Puis, il donne lecture du rapport des administrateurs restant en fonction.

Enfin, la discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

NOMINATION NOUVEL ADMINISTRATEUR

L'Assemblée Générale, prenant acte du décès le 5 septembre 2003 de Monsieur LECOULS Jean, nomme en qualité d'administrateur de la Société pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2007 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2006 :

La société SARL FINA MDJD, dont le siège social est au 5, cours Gambetta - 65000 TARBES, représentée par Monsieur Jean-François DELAOUSTRE

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

La société SARL FINA MDJD, représentée par Monsieur DELAOUSTRE, a fait savoir par avance qu'elle acceptait ces fonctions.

La société SARL FINA MDJD, représentée par Monsieur Jean-François DELAOUSTRE, déclare qu'elle satisfaisait à toutes les conditions requises par la loi et les règlements pour l'exercice du mandat d'administrateur.

Monsieur Jean-François DELAOUSTRE représentant légal de la SAL FINA MDJD déclare satisfaire également aux mêmes conditions requises par la loi et les règlements comme s'il était lui-même administrateur.

Les fonctions remplacées par la société SARL FINA MDJD, représentée par Monsieur Jean-François DELAUSTRE, seront celles d'administrateur et non celles de Président du Conseil d'Administration dont la nomination reste de la compétence du Conseil d'administration qui se réunit en suivant à ce sujet.

POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES


L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur de l'original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, de dépôt et autres qu'il appartiendra.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.



Copie certifiée
conforme à l'original


SOPIC
Société Anonyme
au capital de 560 000 euros
Siège : 5, cours Gambetta
65000 Tarbes

R.C.S. Tarbes : 328 768 544

**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 7 NOVEMBRE 2003**

L'An deux mille trois,

Le 7 novembre à 10 heures,

au siège social à Tarbes.

Les administrateurs de la Société SOPIC se sont réunis, sur convocation du Président.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Didier ESCANDE
- Monsieur Michel COUSIN
- SARL FINA MDJD, représentée par Monsieur Jean-François DELAOUSTRE

Le Conseil, réunissant la présence effective de la totalité des administrateurs en fonction, peut valablement délibérer.

Monsieur Michel COUSIN préside la séance en sa qualité de Directeur Général.

Monsieur ESCANDE assume les fonctions de secrétaire.

Sur la demande du Président, lecture est donnée du procès verbal de la précédente réunion, qui est adopté sans observation par le Conseil.

Le Président rappelle que l'ordre du jour porte :

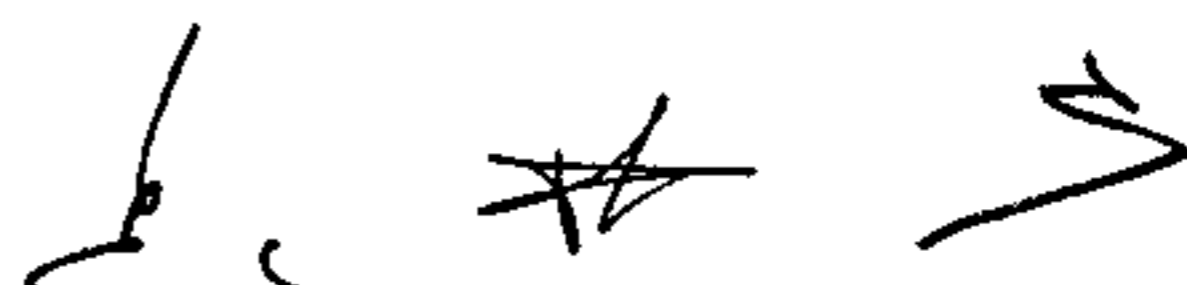
- Modification d'exercice de la Direction Générale suite au décès de Monsieur Jean LECOULS, Président du Conseil d'administration

DIRECTION DE LA SOCIETE

Le président rappelle que l'ordre du jour porte sur la nomination du nouveau Président du Conseil d'Administration suite au décès de Monsieur Jean LECOULS.

Il indique également que la modalité de cumul des fonctions de Président et de Directeur Général, au vu de la nouvelles situation , lui paraît plus adaptée au fonctionnement de la société.

A cet effet, il propose que le Conseil désigne Monsieur Michel COUSIN, à ce jour Directeur Général, en qualité de Président Directeur Général et que celui-ci soit assisté comme prévu initialement dans le Conseil d'Administration du 27 décembre 2002 de deux Directeurs Généraux Délégués, Messieurs Didier



ESCANDE et Jean-François DELAOUSTRE.

Puis il offre la parole aux administrateurs afin de débattre de cette proposition.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité prend les décisions suivantes :

A compter de ce jour, le Conseil d'administration décide que Monsieur Michel COUSIN devienne Président Directeur Général pour lequel il exercera ses fonctions de Président du Conseil d'administration et la Direction Générale de la Société.

DIRECTEUR GENERAL

Monsieur Michel COUSIN, Président Directeur Général indique qu'il souhaite toujours être assisté de deux Directeurs Généraux Délégués nommés pour la même durée que lui.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration décide à l'unanimité de conserver en qualité de Directeur Généraux Délégués :

- Monsieur Didier ESCANDE chargé des fonctions de la Direction administrative et financière
- Monsieur Jean-François DELAOUSTRE chargé des fonctions d'assistance à la commercialisation

Ces nominations sont effectuées pour une durée expirant lors de l'approbation des comptes clôturés au 31 décembre 2006.

REMUNERATIONS :

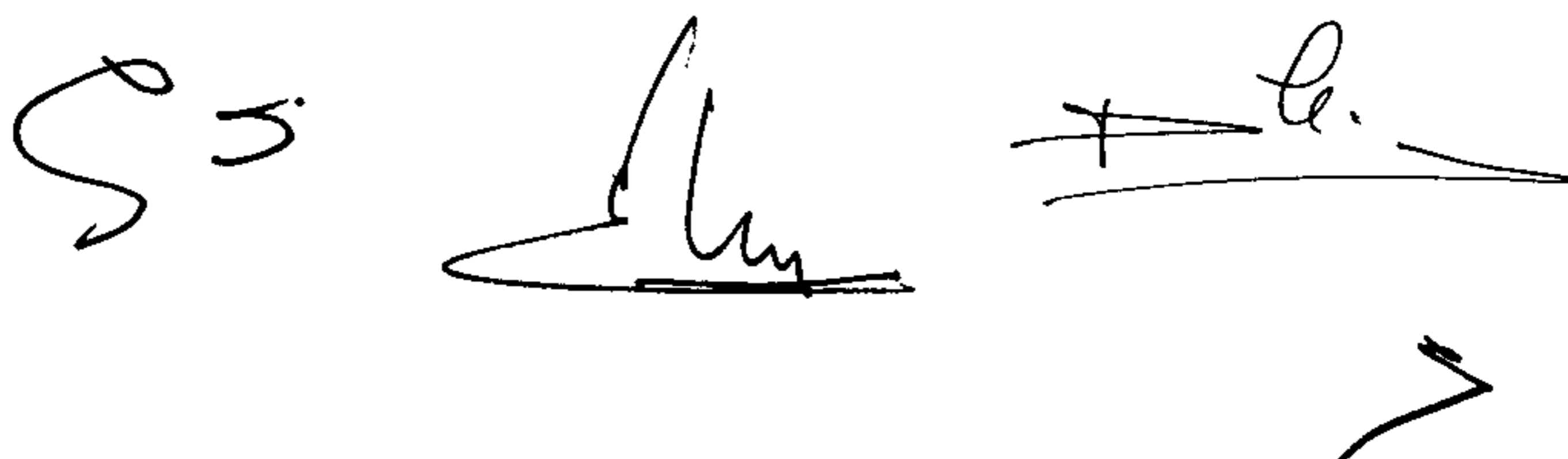
Le Conseil précise que le Président et les Directeurs Généraux Délégués ne perçoivent pas de rémunération au titre de leurs mandats sociaux et ce indépendamment du remboursement sur justification des frais de représentation et de déplacement de ces derniers au titre de leurs mandats. Ils ont droit, au titre de leur contrat de travail :

- Monsieur COUSIN à une somme fixe mensuelle de 7 860 € brut sur 13 mois
- Monsieur ESCANDE à une somme fixe mensuelle de 7 860 € brut sur 13 mois
- Monsieur DELAOUSTRE compte tenu de ses fonctions dans la société SOPIC NORD, ne possède pas de contrat de travail dans SOPIC et à ce titre ne percevra pas de rémunération.

Le Conseil d'administration donne tous pouvoirs aux Directeurs Généraux Délégués à l'effet d'accomplir toutes les formalités de publicité relatives aux décisions prises ci-dessus.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30.

Il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un autre administrateur.



The image shows three handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is a stylized 'S' followed by a smaller 'S'. The middle signature is a cursive signature that appears to be 'D. ESCANDE'. The signature on the right is a cursive signature that appears to be 'M. COUSIN'. Below the rightmost signature, there is a large, bold, handwritten arrow pointing to the right.